



Trial ZUE de Vertus

Lieu : **VERTUS** Date : du **16/10/2016** au **16/10/2016**

ORGANISATEUR

Nom du Moto-Club : **Moto-Club d'Epernay** Numéro d'affiliation : **0339**
Adresse : **6 allée de la Forêt**
Code postal : **51200** Ville : **Epernay**
Téléphone : **0326543003** Fax : **0326543003**
e-mail : **motoclubepernay@orange.fr** Site Web : **www.motoclubepernay.com**

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

Nombre de tours **3** Temps global imparti **7 h 30**
Longueur du tour **8** Nombre de zones par tour **10**

Le nombre de pilotes admis à participer à la manifestation est de **150** pilotes.

ARTICLE 2 - CATEGORIES ET ENGAGEMENTS

CATEGORIES									
Catégorie	EXPERT	S1	S2	S3+	S3	S4+	S4		
Age									
Cylindrée									
Nombre de zones par tour	10	10	10	10	10	10	10		
Couleurs des flèches	ROUGE	BLEU	VERT	VERT/JAUNE	JAUNE	NOIR+	NOIR		
Délai entre chaque départ	1	1	1	1	1	1	1		
ENGAGEMENTS									
Droit d'engagement	30	30	30	30	30	30	30		
Droit d'engagement majoré *	40	40	40	40	40	40	40		

* Droit d'engagement du pilote majoré à compter du **14 OCTOBRE 2016**

Secrétariat organisation et engagements

Contact : **Moto-Club d'Epernay**
Adresse : **6 allée de la Forêt 51200 EPERNAY**
Téléphone : **0326543003** Fax : **0326543003**
e-mail : **motoclubepernay@orange.fr** Site Internet : **www.motoclubepernay.com**

ARTICLE 3 - CONTROLE ADMINISTRATIF

Horaires du contrôle administratif : 7 h 30 Lieu : VERTUS

Dans le cadre de ces vérifications administratives, chaque participant devra présenter une licence compétition FFM ou Internationale de la saison en cours. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM ne seront acceptées que sur les épreuves Internationales ou Européennes.

Licences à la journée : Des **licences à la journée (LAJ)** seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés FFM désireux de participer à la manifestation : OUI NON

Dans le cas où les LAJ sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

ARTICLE 4 - CONTROLE TECHNIQUE

Horaires du contrôle technique : 7 H 30 Lieu : VERTUS

Tous les participants (pilotes et suiveurs) devront y présenter leur(s) véhicule(s) et leur(s) casque(s).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la Fédération dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, ils doivent en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'ils doivent remettre au Jury.

ARTICLE 5 - HORAIRES PREVISIONNELS

Horaires de reconnaissance des zones 8 H 00

Heure du 1er départ 9 H 00

Heure de la remise des prix 18 H 00

Heure de fin 17 H 30

Lieu de la remise des prix ... VERTUS

ARTICLE 6 - ASSURANCE

Une assurance conforme aux dispositions de l'article R.331-30 du Code du sport est souscrite.

L'attestation d'assurance est annexée au présent règlement.

ARTICLE 7 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 8 - OFFICIELS

Directeur de course : Yannick CHEVALIER Licence n° 24810

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Arbitre : Licence n°

Président du Jury : LAGNEAU Jean-Claude Licence n° 014199

1er Membre du Jury : MOIGNEAU Sylvie Licence n° 75248

2ème Membre du Jury : GODIET Damien Licence n° 75249

Responsable technique : DILLET Remi Licence n° 53218

Un ou plusieurs officiels pourront également assister le Directeur de course ainsi que les responsables technique et du chronométrage. Les Commissaires de zone sont en nombre suffisant.

<p>VISA CLUB Date : le 01/06/2016 MOTO CLUB D'EPERNAY Président Gilbert BRUGNON 6, Allée de la Forêt 51200 EPERNAY Tél./Fax : 03.26.54.30.03</p>	<p>VISA LIGUE Date : le Signature :</p>	<p>VISA FFM N° Date : le Signature :</p>
--	--	---